



Ministère des affaires sociales,  
du travail  
et de la solidarité

Ministère de la santé,  
de la famille  
et des personnes handicapées



# Études et Résultats

N° 284 • janvier 2004

*En 2001, le revenu de l'activité libérale des omnipraticiens a connu une croissance de +0,4 % en euros constants, avec une forte variabilité d'une année sur l'autre depuis 1997, la croissance annuelle moyenne s'établissant à 1,8 % depuis cette date.*

*L'alternance semble s'être poursuivie en 2002, avec une forte augmentation des honoraires des omnipraticiens, dont les revalorisations tarifaires intervenues au cours de l'année 2002 sont, avec les dépassements, en partie la cause. Pour les spécialistes en revanche, la croissance du revenu libéral réel en 2001 est restée, en moyenne, équivalente à la croissance annuelle observée de 1997 à 2000, soit 2 % par an. Au vu des seuls honoraires, elle semble s'accélérer en 2002, en raison notamment de la hausse des dépassements (+20 % en moyenne), ainsi que des revalorisations tarifaires et/ou des changements de nomenclature dont ont bénéficié les pédiatres, les gynécologues, les anesthésistes, les radiologues et les pneumologues.*

*Pour les radiologues et les cardiologues, des fortes progressions de revenus réels (+3 % et +2,7 %) prolongent en 2001 la tendance nourrie par les hausses d'activité et/ou les mesures de nomenclature intervenues depuis 1997. Les radiologues, seuls spécialistes dont les honoraires ont crû plus vite que les charges, ont depuis 1993 creusé l'écart de revenu les séparant des autres spécialités (181 000 € contre 87 000 € en 2001), alors que pour les cardiologues, la tendance à la hausse est plus récente (1997).*

*Pour les ophtalmologues, les dermatologues, les anesthésistes, les pédiatres et les stomatologues, les croissances sensibles de revenus observées en 2001 pourraient amorcer ou consolider un changement de tendance, qui semble être confirmé par les évolutions des honoraires observées en 2002. Les évolutions de revenus des autres spécialités demeurent plus faibles au cours des années récentes, la psychiatrie, la pédiatrie et la dermatologie restant les spécialités qui ont les revenus libéraux les moins élevés (respectivement 52 000 et 55 000 € par praticien en 2001).*

## L'évolution du revenu libéral des médecins en 2001 et ses perspectives en 2002

**E**n 2001, le revenu moyen net de charges professionnelles (avant impôt sur le revenu) provenant de l'activité libérale des médecins a crû, en euros courants, de 2,1 % pour les omnipraticiens et de 4 % pour l'ensemble des spécialistes étudiés. L'indice des prix à la consommation ayant augmenté de 1,6 % cette année-là, leur revenu réel a crû respectivement de 0,4 % et 2,3 %, atteignant ainsi un montant de l'ordre de 54 400 et 87 100 € (tableaux 1 et 2). Pour les omnipraticiens, l'année 2001 s'inscrit dans l'alternance observée d'une année sur l'autre depuis 1997, leur revenu libéral réel ayant augmenté de 1,8 % par an en moyenne depuis cette date. En revanche, le revenu libéral réel des spécialistes continue de progresser régulièrement en 2001 comme durant la période 1997-2000 (de l'ordre de +2 % par an). Mais le revenu moyen que les médecins spécialistes tirent de leur activité libérale varie selon les disciplines<sup>1</sup>. Ainsi, en 2001, il s'échelonnait de 49 700 € pour les psychiatres (y compris les neuropsychiatres) à 180 600 € pour les radiologues (tableau 2 et graphique 1), avec en outre une grande variabilité suivant les régions d'exercice (cf. encadré 4).

1. Cela n'exclut pas une variabilité des revenus à l'intérieur de chaque spécialité, liée par exemple à des disparités d'activité ou de charges (cf. *Carnets Statistiques*, 2003 – CNAMTS et *Études et Résultats*, n° 146, novembre 2001).

**Sophie AUDRIC**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES



La croissance des honoraires des médecins, observée en 2001, s'accélère en 2002 : 4,9 % pour l'ensemble des médecins étudiés, en euros constants (tableau A – encadré 3). Seuls les dermatologues ont connu une progression de leurs honoraires réels moindre en 2002 que sur l'année 2001 (écart de 0,4 point), même si elle reste très supérieure à celle observée entre 1997 et 2000. Ce sont les chirurgiens, les pédiatres, les pneumologues, les omnipraticiens et les anesthésistes qui ont connu la plus forte augmentation du rythme de croissance de leurs honoraires entre 2001 et 2002, l'écart

entre ces deux années étant voisin de 5 points. Les honoraires des stomatologues, des anesthésistes, des chirurgiens et des pédiatres sont ceux qui ont crû le plus en 2002, entre 6,9 % pour les stomatologues et 7,5 % pour les pédiatres. L'analyse en 2002 ne porte que sur les honoraires en raison de l'indisponibilité actuelle des sources fiscales pour estimer les charges des médecins.

Tous les médecins ayant une activité libérale sont pris en compte, dès lors qu'ils ont perçu au moins un euro d'honoraires durant l'année. Il en est autrement de l'analyse du revenu des méde-

cins dits « actifs à part entière » telle qu'elle est appréhendée par la CNAMTS, qui exclut les praticiens hospitaliers à temps plein et concerne strictement l'activité des médecins libéraux en année pleine (hors installation ou cessation d'activité) [encadré 1]. Le revenu libéral des médecins, étudié ici, peut en outre être différent du revenu global qu'ils perçoivent, qui peut comprendre notamment une activité salariée ou des revenus qu'ils tirent de leurs publications<sup>2</sup>.

### Une évolution globale du revenu libéral des médecins très différente selon la discipline

Du fait d'un léger élargissement du champ statistique à deux régimes de cotisants en 2001 et en l'absence de données rétropolées sur les honoraires antérieurs à 2000, les évolutions de revenus seront ici principalement commentées sur la période 2000-2001 (encadré 2).

Malgré des évolutions de revenus assez heurtées d'une année sur l'autre<sup>3</sup>, celles observées sur la seule année 2001 restent toutefois interprétables pour certaines spécialités, dans la mesure où elles s'inscrivent dans la continuité des tendances de 1997-2000. Les évolutions des autres spécialités sont resituées, dans le commentaire, par rapport à celles observées en 2000, ou anticipées en 2002 au vu des seuls honoraires. L'analyse des facteurs explicatifs des évolutions observées en 2001, menée en second lieu, permet également de faire la part entre les facteurs conjoncturels ou qui apparaissent plus tendanciels (par exemple, l'accroissement des dépassements de tarifs).

En 2001, les évolutions moyennes du revenu libéral ont été très différentes selon les spécialités. Les six spécialités dont le revenu libéral réel, déduction faite de l'évolution des prix, a le plus augmenté sont la dermatologie, la cardiologie, l'anesthésie, la radiologie, la pédiatrie et la stomatolo-

2. Cf. *Études et Résultats*, n° 200, « L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1993 et 2000 », novembre 2002.

3. Ces à-coups sont en partie dus au fait que les honoraires soient mesurés en date de liquidation. Ainsi, l'année 1999 semble particulièrement faible en date de liquidation, en raison notamment de la préparation du passage informatique à l'an 2000, mais a été suivie d'une année 2000 très haute (rattrapage de la liquidation), ce qui tend probablement à minorer les évolutions 2000-2001.

## E•1

### L'évolution des revenus des médecins dits « actifs à part entière »

Deux notions d'honoraires des médecins sont habituellement utilisées. Une première approche consiste à étudier les honoraires de l'ensemble des médecins ayant eu au moins un euro d'honoraires liquidé au cours de l'année. C'est celle adoptée dans l'article. Une deuxième approche s'intéresse uniquement aux honoraires des médecins dits « actifs à part entière (APE) ». Elle exclut ceux qui viennent de s'installer ou qui cessent leur activité en cours d'année, les praticiens hospitaliers à temps plein dont l'activité libérale à l'hôpital ne procure qu'un revenu d'appoint, les médecins non-conventionnés et ceux âgés de plus de 64 ans. C'est l'approche présentée ici et mise en œuvre dans les statistiques de la CNAMTS.

Après application des taux de charges de l'ensemble des médecins (les médecins « APE » ne pouvant être isolés dans les données fiscales sur les charges), le revenu des médecins « APE » est ici légèrement supérieur à celui calculé sur l'ensemble des médecins. Les écarts d'estimation entre ces deux niveaux de revenu sont, dans l'ensemble, relativement peu importants, sauf pour les spécialités composées, pour une partie non négligeable, de praticiens hospitaliers à temps plein qui disposent d'un secteur privé à l'hôpital comme, par exemple, les chirurgiens (tableau).

#### Évolution du pouvoir d'achat des honoraires et du revenu des médecins dits "actifs à part entière"

|                               | Pouvoir d'achat des honoraires par médecin* (% annuel moyen) |            | Pouvoir d'achat du revenu par médecin (% annuel moyen) |            | Revenu annuel par médecin en € en 2001 |
|-------------------------------|--|------------|--|------------|--|
|                               | 1997-2000  | 2000-2001  | 1997-2000  | 2000-2001  |  |
| Omnipraticiens                | 2,3  | 0,3        | 1,8  | 0,5        | 55 209                                 |
| Anesthésistes                 | 1,9  | 1,5        | 1,2  | 2,8        | 128 762                                |
| Cardiologues                  | 2,9  | 2,1        | 2,8  | 2,7        | 100 014                                |
| Chirurgiens                   | 0,7  | 1,5        | 0,0  | 0,9        | 119 782                                |
| Dermatologues                 | 1,2  | 2,8        | -0,2   | 2,8        | 55 991                                 |
| Gastro-entérologues           | 1,3  | 0,2        | 1,3  | -0,1       | 83 467                                 |
| Gynécologues                  | 2,1  | 1,3        | 1,0  | -0,3       | 71 204                                 |
| Ophthalmologues               | 2,7  | 3,6        | 1,9  | 2,6        | 95 433                                 |
| ORL                           | 1,7  | 1,7        | 0,2  | 2,2        | 76 037                                 |
| Pédiatres                     | 2,0  | 2,6        | 1,0  | 3,6        | 53 992                                 |
| Pneumologues                  | 1,3  | -0,6       | 1,0  | -1,8       | 64 278                                 |
| Psychiatres                   | 1,4  | 1,8        | 0,2  | 1,6        | 51 938                                 |
| Radiologues                   | 2,4  | 1,6        | 5,0  | 3,1        | 198 896                                |
| Rhumatologues                 | 1,5  | 0,4        | 0,3  | 0,0        | 60 005                                 |
| Stomatologues                 | 1,0  | 3,7        | -0,3   | 4,4        | 88 349                                 |
| <b>Total des spécialistes</b> | <b>2,2</b>   | <b>2,0</b> | <b>2,1</b>   | <b>2,1</b> | <b>93 559</b>                          |
| <b>Total des médecins</b>     | <b>2,2</b>   | <b>1,2</b> | <b>1,9</b>   | <b>1,4</b> | <b>71 726</b>                          |
| <b>Indice des prix</b>        | <b>1,0</b>   | <b>1,6</b> | <b>1,0</b>   | <b>1,6</b> |  |

\* avec dépassements et frais de déplacement.

Champ : ensemble des médecins dits « actifs à part entière » en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes, à l'exclusion de la Caisse des français à l'étranger et, pour la période 1997-2000, des régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DG/INSEE).

## T 01 évolution annuelle du revenu réel libéral par tête de l'ensemble des médecins

|   | en % annuel |            |             |            |            |            |            |            |            |            |
|---|-------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|   | 1993-94     | 1994-95    | 1995-96     | 1996-97    | 1997-98    | 1998-99    | 1999-2000  | 2000-2001  | 1993-2000  | 1997-2000  |
| <b>Omnipraticiens</b>                     | -4,9        | 6,3        | -4,1        | -1,7       | 3,0        | 0,4        | 2,0        | 0,4        | 0,1        | 1,8        |
| Anesthésistes                             | 2,0         | 1,5        | -3,0        | -1,4       | 0,4        | 6,7        | -2,7       | 2,9        | 0,4        | 1,4        |
| Cardiologues                              | 0,5         | 1,1        | 1,2         | -1,0       | 2,9        | 1,2        | 3,7        | 2,7        | 1,4        | 2,6        |
| Chirurgiens*                              | 0,0         | -1,0       | -2,7        | 1,2        | -1,2       | 1,5        | 0,5        | 1,8        | -0,2       | 0,3        |
| Dermatologues                             | 1,2         | -3,3       | -5,8        | -1,0       | 1,6        | 0,7        | -2,5       | 2,6        | -1,3       | -0,1       |
| Gastro-entérologues                       | 2,9         | -1,6       | -3,3        | -0,7       | -1,5       | 0,8        | 4,1        | 0,7        | 0,1        | 1,1        |
| Gynécologues                              | -0,9        | 2,1        | -1,4        | -0,1       | -0,3       | 1,0        | 1,7        | -0,1       | 0,3        | 0,8        |
| Ophtalmologues                            | 4,9         | 0,1        | -1,2        | 1,6        | 1,1        | 2,2        | 2,1        | 2,3        | 1,5        | 1,8        |
| ORL                                       | 0,6         | -3,3       | -5,3        | 3,7        | -0,4       | -1,2       | 1,6        | 1,9        | -0,7       | 0,0        |
| Pédiatres                                 | -3,3        | 6,0        | -2,9        | -2,2       | 1,2        | -2,8       | 4,9        | 3,5        | 0,1        | 1,1        |
| Pneumologues                              | 3,3         | 1,6        | -1,5        | -0,8       | -0,4       | -0,8       | 4,2        | -1,6       | 0,8        | 1,0        |
| Psychiatres**                             | -1,8        | 5,0        | 1,4         | -1,9       | 0,7        | -0,4       | 0,7        | 1,7        | 0,5        | 0,3        |
| Radiologues                               | -0,2        | 4,2        | -0,5        | 10,0       | 3,0        | 1,6        | 10,2       | 3,0        | 3,9        | 4,9        |
| Rhumatologues                             | -0,4        | 0,3        | -2,6        | 3,9        | -0,8       | -0,4       | 2,4        | 0,2        | 0,3        | 0,4        |
| Stomatologues                             | 1,3         | -0,6       | -2,0        | 1,7        | -1,1       | -1,4       | 0,4        | 4,8        | -0,3       | -0,7       |
| <b>Total des spécialistes étudiés</b>     | <b>0,0</b>  | <b>1,5</b> | <b>-1,4</b> | <b>2,1</b> | <b>1,2</b> | <b>1,6</b> | <b>3,3</b> | <b>2,3</b> | <b>1,2</b> | <b>2,0</b> |
| <b>Total des médecins</b>                 | <b>-2,4</b> | <b>3,8</b> | <b>-2,7</b> | <b>0,3</b> | <b>2,1</b> | <b>1,0</b> | <b>2,6</b> | <b>1,5</b> | <b>0,7</b> | <b>1,9</b> |
| <b>Indice des prix</b>                    | <b>1,7</b>  | <b>1,7</b> | <b>2,0</b>  | <b>1,2</b> | <b>0,7</b> | <b>0,5</b> | <b>1,7</b> | <b>1,6</b> | <b>1,4</b> | <b>1,0</b> |
| Revenu courant de l'ensemble des médecins | -0,7        | 5,6        | -0,8        | 1,5        | 2,8        | 1,5        | 4,4        | 3,1        | 2,0        | 2,9        |

Lecture : le pouvoir d'achat du revenu libéral par tête des omnipraticiens a diminué de 4,9 % en 1994 et augmenté de 0,1 % en moyenne par an entre 1993 et 2000.

Les évolutions en italiques ont été corrigées de l'effet de calendrier sur la CSG. Le taux de croissance entre 2000 et 2001 porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger. Il inclut donc, contrairement au passé, les régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux (voir encadré 2).

\* y compris chirurgiens orthopédiques.

\*\* y compris neuropsychiatres.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

3

## T 02 évolution annuelle entre 2000 et 2001 des éléments entrant dans le calcul du revenu libéral moyen des médecins

|  | en % annuel |                   |            |   |  |                                    |   |  |   |
|--|-------------|-------------------|------------|---|--|------------------------------------|---|--|---|
|  | Effectif    | Activité par tête | Tarif      | Montant moyen des dépassements par tête | Honoraires nets des débourss et rétrocessions par tête | Montant moyen des charges par tête | Taux de croissance du revenu courant par tête | Taux de croissance du revenu réel par tête | Revenu annuel courant par tête en 2001 en € |
| <b>Omnipraticiens</b>                  | <b>0,2</b>  | <b>1,2</b>        | <b>0,8</b> | <b>4,7</b>                              | <b>1,7</b>   | <b>1,4</b>                         | <b>2,1</b>                                    | <b>0,4</b>                                 | <b>54 367</b>                               |
| Anesthésistes                          | -0,2        | 2,2               | 0,1        | 14,8                                    | 3,4  | 1,3                                | 4,6   | 2,9  | 122 007                                     |
| Cardiologues                           | 0,8         | 4,0               | -0,3       | 7,3                                     | 3,9  | 3,4                                | 4,4   | 2,7  | 91 524                                      |
| Chirurgiens                            | 0,5         | 1,6               | 0,1        | 12,9                                    | 4,2  | 5,1                                | 3,5   | 1,8  | 97 804                                      |
| Dermatologues                          | -0,1        | 3,3               | 0,3        | 8,7                                     | 4,2  | 4,0                                | 4,3   | 2,6  | 55 073                                      |
| Gastro-entérologues                    | 0,0         | 2,3               | -0,3       | 11,8                                    | 2,6  | 2,9                                | 2,4   | 0,7  | 76 964                                      |
| Gynécologues                           | -0,5        | 1,4               | 0,1        | 9,0                                     | 3,1  | 4,5                                | 1,5   | -0,1                                       | 65 970                                      |
| Ophtalmologues                         | 0,4         | 3,4               | 0,2        | 11,4                                    | 5,0  | 6,0                                | 3,9   | 2,3  | 92 654                                      |
| ORL                                    | 0,0         | 2,1               | 0,1        | 7,6                                     | 3,1  | 2,6                                | 3,6   | 1,9  | 71 541                                      |
| Pédiatres                              | -1,3        | 3,1               | 0,3        | 9,8                                     | 4,2  | 3,0                                | 5,2   | 3,5  | 51 722                                      |
| Pneumologues                           | -0,3        | 0,7               | 0,1        | 12,5                                    | 0,9  | 1,7                                | 0,0   | -1,6                                       | 58 401                                      |
| Psychiatres                            | 0,0         | 3,0               | -0,4       | 13,4                                    | 3,4  | 3,3                                | 3,3   | 1,7  | 49 740                                      |
| Radiologues                            | 1,4         | 3,2               | -0,2       | 10,3                                    | 3,1  | 1,9                                | 4,7   | 3,0  | 180 608                                     |
| Rhumatologues                          | -0,1        | 1,2               | 0,2        | 7,7                                     | 2,2  | 2,4                                | 1,9   | 0,2  | 57 945                                      |
| Stomatologues                          | -1,7        | 4,9               | 0,1        | 6,9                                     | 5,7  | 4,9                                | 6,5   | 4,8  | 85 371                                      |
| <b>Total des spécialistes étudiés*</b> | <b>0,1</b>  | <b>3,1</b>        | <b>0,0</b> | <b>10,3</b>                             | <b>3,8</b>   | <b>3,7</b>                         | <b>4,0</b>                                    | <b>2,3</b>                                 | <b>87 090</b>                               |
| <b>Total des médecins*</b>             | <b>0,2</b>  | <b>2,3</b>        | <b>0,3</b> | <b>8,8</b>                              | <b>2,9</b>   | <b>2,7</b>                         | <b>3,1</b>                                    | <b>1,5</b>                                 | <b>69 209</b>                               |

Lecture : entre 2000 et 2001, les effectifs des omnipraticiens ont augmenté de 0,2%, leur volume moyen d'activité par praticien a augmenté de 1,2 % et le tarif de leurs honoraires a crû de 0,8 % (en euros courants). Le montant moyen de leurs dépassements par tête a augmenté de 4,7 %.

Leurs honoraires comprenant les dépassements, les frais de déplacement (non détaillés ici) et nets de débourss et rétrocessions se sont accrus de 1,7 % par tête.

Le montant des charges par praticien a crû de 1,4 %. Au total, le revenu moyen par praticien a progressé, entre 2000 et 2001, de 2,1 % en euros courants et de 0,4 % en euros constants, pour atteindre en 2001 un niveau de 54 367 €.

\* il s'agit de données agrégées sur l'ensemble des médecins étudiés ici, à savoir les omnipraticiens et 14 spécialités, les spécialités à faible effectif n'ayant pas été prises en compte (encadré 3).

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger. Elle inclut les régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

## Sources, champ et méthode

Le revenu libéral des médecins est établi à partir d'une estimation des honoraires et des charges par spécialité.

Les omnipraticiens ainsi que 14 spécialités sont étudiés ici : anesthésistes, cardiologues, chirurgiens (dont chirurgiens orthopédiques), dermatologues, gastro-entérologues, gynécologues, ophtalmologues, ORL, pédiatres, pneumologues, psychiatres (y compris neuropsychiatres), radiologues<sup>1</sup> et stomatologues. Les spécialités à faible effectif n'ont pas été prises en compte. Les résultats agrégés pour l'ensemble des spécialités étudiées et pour l'ensemble des médecins peuvent donc différer de ceux publiés par la CNAMTS, qui comptabilise toutes les spécialités existantes.

**Deux sources de données sont utilisées**

• **Les honoraires et les effectifs proviennent des statistiques du système national interrégimes (SNIR) élaborées par la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).**

Le SNIR contient tous les régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger et jusqu'en 1999, des militaires et du Port autonome de Bordeaux. Ainsi, jusqu'en 2000, les évolutions annuelles ne prennent pas en compte ces deux régimes. En revanche, ils sont intégrés au champ pour les évolutions entre 2000 et 2001. Le champ d'étude recouvre l'ensemble des médecins pour lesquels au moins un euro d'honoraires a été liquidé au cours de l'année, pour être cohérent avec celui des données fiscales sur les charges. Les médecins venant de s'installer ou cessant leur activité en cours d'année sont donc pris en compte ainsi que les praticiens hospitaliers à temps plein ayant une activité libérale à l'hôpital, les non-conventionnés et les plus de 64 ans. Les honoraires des médecins des DOM ne sont pas pris en compte, les données statistiques les concernant étant encore largement incomplètes en 2001, du fait d'un mode de liquidation des feuilles de soins particulier dans certains départements.

Les honoraires contenus dans le SNIR correspondent aux feuilles de soins liquidées par les régimes de l'année considérée. Des délais moyens de liquidation variables selon les années peuvent se traduire par des variations d'honoraires liquidés différentes de celles d'honoraires perçus « en date de soins »<sup>2</sup>.

La croissance moyenne des honoraires se décompose en un effet prix et un effet volume d'activité. Dans notre étude, l'indice de prix utilisé mesure l'évolution des tarifs annuels moyens des actes conventionnés, pondérée par la structure des actes effectués durant l'année étudiée. Pour les consultations et les visites, c'est le nombre d'actes qui est pris en compte alors que pour les actes techniques, c'est le nombre de coefficients multiplicatifs des lettres-clés. L'indice de volume d'activité est alors obtenu en divisant l'indice d'évolution des honoraires (hors dépassements et frais de déplacement) par l'indice de prix. Dans notre approche, les mesures de nomenclatures (modifications des coefficients relatifs à des actes) se traduisent donc – à tort – par des hausses des volumes et non des prix. Seule une décomposition de l'activité des médecins par acte (et non par lettre-clé) permettrait de calculer des indices de prix intégrant les effets des mesures de nomenclatures. Signalons qu'une stagnation des tarifs des lettres-clés ne signifie pas pour autant, même en l'absence de mesures de nomenclature, que le prix moyen des actes n'augmente pas. En effet, il peut augmenter si la structure des actes effectués se déforme au profit des actes les mieux rémunérés.

N'ayant pas à disposition la décomposition du nombre de consultations des spécialistes par type (C, CS...), le prix moyen de leurs consultations est calculé en sommant les prix des C et CS pondérés par la part de chacun de ces deux types de consultations sur le nombre total de consultations effectuées. Pour les cardiologues, il s'agit d'une somme pondérée des C, CS mais aussi CSC (consultation spécialisée de cardiologie). Il en résulte que même si le prix des consultations spécialisées en cardiologie a diminué en août 2000, l'indice tarifaire des cardiologues en 2000 reste identique à celui de 1999. Ceci s'explique par un effet de structure, les cardiologues pratiquant de plus en plus ce type de consultations, plus rémunératrices que les autres (elles représentent en 2001 plus de 43 % de l'ensemble de leurs consultations).

1. Outre les radiologues (les plus nombreux), cette rubrique englobe les radiothérapeutes et les médecins nucléaires.

2. Cf. *Études et Résultats*, n° 200, novembre 2002.

3. Cf. *Études et Résultats*, n° 200, novembre 2002.

• **Les charges professionnelles, les débours (chèques impayés et autres) et les honoraires rétrocedés aux remplaçants proviennent des statistiques fiscales de la Direction générale des impôts (DGI).**

Les données fiscales concernent les médecins à activité normale (remplaçants exclus) conventionnés ou non, ayant rempli une déclaration contrôlée des bénéfices non commerciaux BNC 2035. Elles comprennent aussi les hospitaliers à temps plein ayant une activité libérale à l'hôpital. L'utilisation de données fiscales non agrégées a permis un certain nombre de corrections.

Ainsi, par souci de cohérence entre les sources fiscales et celles de la CNAMTS, les déclarations fiscales ayant des honoraires déclarés dans les BNC 2035 supérieurs aux honoraires maximaux présents dans les fichiers SNIR sont enlevées de l'étude. Il peut en effet s'agir de données exceptionnelles ou d'erreurs, mais également de déclarations fiscales de sociétés, cumulant les honoraires de plusieurs médecins, sans mentionner le nombre de médecins concernés. D'autre part, les déclarations ayant des charges négatives ou des honoraires nuls ne sont également pas prises en compte. Le nombre de déclarations enlevées en 2001, par exemple, représentaient moins de 1 % des déclarations totales. Ces déclarations étaient toutefois en proportion plus nombreuses chez les anesthésistes et les radiologues, dont le nombre de déclarants est par ailleurs en nette diminution dans les fichiers BNC, depuis 1995. En effet, entre 1995 et 2001, le nombre de déclarants des BNC 2035 a diminué de 17 % pour les radiologues (alors que dans les fichiers SNIR de la CNAMTS, ils ont augmenté sur la même période de 7 %) et de 13 % pour les anesthésistes (contre -0,4 % dans le SNIR). Du fait de ces limites, les résultats concernant ces deux spécialités doivent être interprétés avec plus de précaution que les autres.

Par ailleurs, la distinction dans ces déclarations fiscales du secteur conventionnel auquel appartiennent les médecins n'est pas possible. Pour calculer des taux de charges moyens par spécialité, on suppose donc que ces taux sont identiques pour les médecins du secteur 1 et du secteur 2. Or cette hypothèse est sans doute erronée en raison notamment du financement par l'assurance maladie d'une partie des cotisations sociales des médecins libéraux du secteur 1 qui respectent les tarifs conventionnés. Cet abattement représente en 2002 plus du tiers des cotisations (CSG et CRDS comprises) des spécialistes et plus de 40 % de celles des généralistes.

Le revenu net moyen par activité libérale est estimé chaque année en appliquant aux honoraires moyens issus du SNIR le taux de débours et de rétrocessions d'honoraires puis le taux de charges, issus tous deux des BNC (tableau).

Les niveaux de revenus en 1998 et 1999 obtenus de cette manière sont perturbés par le fait qu'en 1998, seuls les trois quarts de la CSG ont été payés par les médecins, le quart restant ayant été payé au mois de février de l'année civile suivante. En revanche, en 2000, la situation se rééquilibre. L'impact de ce décalage dans le paiement de la CSG sur les évolutions de revenus entre 97-98, 98-99 et 99-2000 a été corrigé, dans toute cette étude<sup>3</sup>.

Phases de calcul du revenu moyen :  
exemple pour les omnipraticiens en 2001

|   | Montant   | Sources              |
|---|-----------|----------------------|
| Honoraires totaux* (en milliers €)            | 6 449 400 | SNIR (CNAMTS)        |
| Effectifs                                     | 60 949    | SNIR (CNAMTS)        |
| Honoraires par médecin (en milliers €)        | 105,82    | SNIR (CNAMTS)        |
| Taux de débours et rétrocessions d'honoraires | 3,87 %    | BNC 2035 (DGI-INSEE) |
| Honoraires nets par médecin (en milliers €)   | 101,72    |                      |
| Taux de charges                               | 46,55 %   | BNC 2035 (DGI-INSEE) |
| Revenu moyen par médecin (en milliers €)      | 54,4      |                      |

\* y compris les dépassements et les frais de déplacement.  
Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes à l'exclusion de la Caisse des français à l'étranger.

gie, avec des évolutions comprises entre 2,6 % pour les dermatologues et 4,8 % pour les stomatologues (tableau 1).

Pour les radiologues et les cardiologues, les évolutions observées en 2001 (+3 % et +2,7 % en euros constants) s'inscrivent dans le prolongement d'une forte croissance, tendancielle depuis au moins 1997. Les revenus réels moyens des quatre autres spécialités ont en revanche sensiblement plus augmenté en 2001 que par le passé, particulièrement pour les stomatologues. Les revenus de ces derniers avaient en effet diminué, en euros constants, entre 1997 et 2000, ce qui a conduit à un écart de croissance annuelle de +5,5 points en 2001. La forte reprise de la croissance du pouvoir d'achat de cette spécialité constatée en 2001 semble de plus se confirmer en 2002, l'évolution des honoraires réels des stomatologues étant encore plus vive cette année-là (encadré 3). Les revenus réels des anesthésistes, des pédiatres et des dermatologues ont également crû en

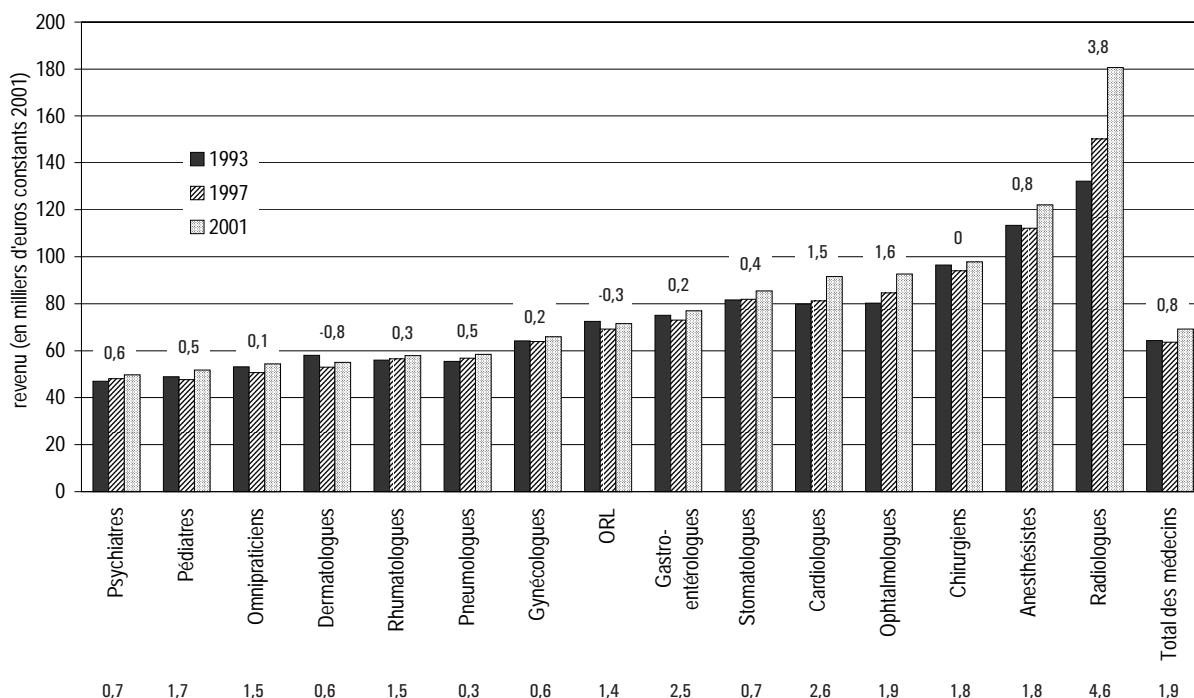
2001 à un rythme annuel moyen supérieur respectivement de 1,5, 2,4 et 2,7 points à celui observé entre 1997 et 2000. Mais pour les dermatologues et les anesthésistes, la forte croissance du revenu réel observée en 2001 doit être rapprochée d'une diminution presque équivalente l'année précédente. Il semble donc encore prématuré de parler d'une reprise de la croissance de revenu réel les concernant, même si, en 2002, le rythme de croissance des honoraires des anesthésistes semble s'être nettement accéléré. Le retour à une croissance forte des revenus des pédiatres, survenu en revanche dès l'année 2000, semble aussi se confirmer, au vu de leurs honoraires en 2002, ce qui semble dénoter pour eux un réel changement de tendance les concernant. La reprise de la natalité ces dernières années pourrait en partie expliquer ce changement, le nombre de naissances en France étant passé de 726 800 bébés en 1997 à 774 800 en 2000 et 770 900 en 2001. De plus, les pédiatres ont bénéficié, en 2002,

de revalorisations tarifaires avec la création du forfait pédiatrique pour les consultations et les visites d'enfants de moins de 24 mois et la revalorisation des majorations de nuit.

À l'opposé, les pneumologues, les gynécologues, les rhumatologues, les omnipraticiens et les gastro-entérologues ont vu en 2001 leurs revenus réels progresser faiblement, voire diminuer pour les deux premiers. La croissance des revenus réels est en 2001 en recul pour ces cinq spécialités par rapport aux quatre années antérieures, l'écart allant de -0,2 point pour les rhumatologues à -2,6 points pour les pneumologues. L'écart entre les taux de croissance observés en 2000 et 2001 étant marqué, en particulier pour les gastro-entérologues et les pneumologues, les évolutions de revenus observées en 2001 doivent, là encore, être interprétées avec prudence, celles-ci pouvant refléter des effets plus conjoncturels que des changements de tendance durables. D'ailleurs, les honoraires de ces

G.01

revenu libéral réel moyen par spécialité en 1993, 1997 et 2001 et ses évolutions moyennes annuelles



Lecture : le revenu annuel des psychiatres s'élevait, en euros constants 2001, à 47 000 € en 1993, 48 200 € en 1997 et 49 700 € en 2001.

Les chiffres apparaissant au-dessus des barres sont les taux de croissance annuels moyens du revenu réel des médecins entre 1993 et 2001. Ceux apparaissant au-dessous du libellé des spécialités sont les taux de croissance entre 1997 et 2001. Ces taux sont corrigés de l'effet de changement de champ en 2000. Ainsi, les revenus réels des psychiatres ont crû de 0,6%, en moyenne par an, entre 1993 et 2001, et de 0,7% entre 1997 et 2001.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes, à l'exclusion de la Caisse des français à l'étranger et, sauf pour l'année 2001, des régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

## L'évolution des honoraires des médecins et de ses composants en 2002

La croissance des honoraires des médecins, observée en 2001, s'accélère en 2002 : 4,9 % pour l'ensemble des médecins étudiés, en euros constants, contre 1,3 % en 2001 et 2,2 % par an en moyenne entre 1997 et 2000. Seuls les dermatologues ont connu une progression de leurs honoraires réels moindre en 2002 que sur l'année 2001 (écart de 0,4 point), même si elle reste très supérieure à celle observée entre 1997 et 2000 (+1,4 % par an contre +2,3 % en 2002) [tableau A].

Ce sont les chirurgiens, les pédiatres, les pneumologues, les omnipraticiens et les anesthésistes qui ont connu la plus forte augmentation du rythme de croissance de leurs honoraires entre 2001 et 2002, l'écart entre ces deux années étant voisin de 5 points. Les honoraires des stomatologues, des anesthésistes, des chirurgiens et des pédiatres sont ceux qui ont crû le plus en 2002, entre 6,9 % pour les stomatologues et 7,5 % pour les pédiatres.

Cette forte augmentation des honoraires s'explique d'une part par celle des prix pratiqués par les médecins – tarifs conventionnés mais aussi dépassements – et d'autre part, par les changements de nomenclature. Les dépassements par praticien ont crû, en 2002, de plus de 20 % pour l'ensemble des médecins étudiés, ce chiffre atteignant même 26 % pour les anesthésistes et plus de 30 % pour les pédiatres. Le poids des dépassements dans les recettes de ces derniers est ainsi passé de 13,5 % en 2001 à 16,1 % en 2002.

Par ailleurs, les revalorisations tarifaires intervenues au cours de l'année 2002 pour quelques spécialités ont également fait croître les honoraires des médecins. Les tarifs conventionnés ont ainsi augmenté de près de 12 % pour les omnipraticiens, 5 % pour les pédiatres et 0,7 % pour les psychiatres. Le tarif de consultation des omnipraticiens est en effet passé de 17,53 € à 18,5 € en février 2002 puis à 20 € en juillet 2002. Le prix des visites a également été relevé de 16,77 € à 20 € en juillet 2002, auquel s'ajoute différentes majorations qui ont été révisées comme la majoration des urgences, ou créées, comme celle de déplacement en octobre 2002, et différenciées selon le moment de la visite (jour, nuit, dimanche et jour férié). Ainsi, le prix d'une visite de jour en semaine s'élève désormais à 30 € contre 63,5 € pour une visite entre minuit et six heures du matin. Les indemnités forfaitaires de déplacement ont en contrepartie été supprimées pour les omnipraticiens, ce qui explique l'accroissement de la chute de leurs frais de déplacement en 2002 (-26,9 %, tableau B). Une seconde décomposition entre prix et volume a donc été réalisée pour les omnipraticiens à partir des honoraires incluant cette fois-ci les frais de déplacement, ce qui donne une hausse des tarifs de 9,5 % (contre près de 12 % précédemment). Quelles que soient les décompositions, on observe une diminution de l'activité par omnipraticien en 2002, qui pourrait s'expliquer en partie par celle du nombre de leurs visites (-13 %), consécutive à la création des majorations de déplacement s'appliquant exclusivement aux visites médicalement justifiées.

Les pédiatres ont également vu le prix de leurs consultations et de leurs visites augmenter en raison de la création du forfait pédiatrique pour les enfants de moins de 24 mois et de la revalorisation des majorations pour visites de nuit. Les consultations et les visites des psychiatres correspondant pour plus de 10 % d'entre elles aux lettres-clés C et V des non spécialistes revalorisées en 2002, leurs tarifs moyens ont également augmenté.

Les gynécologues et les anesthésistes ont enfin également été concernés à la fois par des mesures de revalorisation tarifaire (augmentation du prix du forfait accouchement et de l'anesthésie pour l'accouchement) et par des mesures de nomenclature. Ces dernières sont, de par notre mode de calcul (encadré 2), considérées à tort comme des effets volume, ce qui explique que la différenciation entre activité et tarifs n'apparaisse pas pour ces deux spécialités.

Il en est de même pour les radiologues et les pneumologues qui ont connu en 2002 des changements de nomenclature.

Tableau A. Évolution du pouvoir d'achat des honoraires moyens par médecin entre 1997 et 2000, en 2001 et en 2002 et décomposition entre évolution de l'activité moyenne et celle des tarifs en 2002

|                                       | Pouvoir d'achat des honoraires* par praticien 1997-2000 | Pouvoir d'achat des honoraires* par praticien 2000-2001 | Pouvoir d'achat des honoraires* par praticien 2001-2002 | Dépassements par praticien 2001-2002 | Activité par praticien 2001-2002 | Tarifs 2001-2002 |
|---------------------------------------|---|---|---|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Omnipraticiens                        | 2,3   | 0,2   | 5,4   | 21,3                                 | -3,3                             | 11,7             |
| Anesthésistes                         | 2,2   | 1,7   | 7,2   | 25,8                                 | 7,3**                            |                  |
| Cardiologues                          | 2,8   | 2,2   | 3,9   | 13,2                                 | 5,3                              | 0,2              |
| Chirurgiens                           | 1,0   | 2,4   | 7,2   | 22,2                                 | 5,1                              | 0,1              |
| Dermatologues                         | 1,4   | 2,7   | 2,3   | 17,6                                 | 1,3                              | 0,4              |
| Gastro-entérologues                   | 1,0   | 1,1   | 5,6   | 23,8                                 | 6,0                              | 0,1              |
| Gynécologues                          | 1,9   | 1,4   | 5,6   | 20,6                                 | 3,9**                            |                  |
| Ophthalmologues                       | 2,6   | 3,3   | 5,4   | 22,2                                 | 3,6                              | 0,3              |
| ORL                                   | 1,4   | 1,5   | 3,0   | 16,8                                 | 2,3                              | 0,2              |
| Pédiatres                             | 2,1   | 2,6   | 7,5   | 30,5                                 | 1,2                              | 5,0              |
| Pneumologues                          | 1,3   | -0,4  | 4,7   | 13,2                                 | 6,3**                            |                  |
| Psychiatres                           | 1,4   | 1,9   | 2,3   | 22,7                                 | 1,6                              | 0,7              |
| Radiologues                           | 2,3   | 1,5   | 3,0   | 16,5                                 | 4,6**                            |                  |
| Rhumatologues                         | 1,6   | 0,7   | 3,8   | 17,7                                 | 3,4                              | 0,3              |
| Stomatologues                         | 0,6   | 4,1   | 6,9   | 12,6                                 | 6,2                              | 0,1              |
| <b>Total des spécialistes étudiés</b> | <b>2,2</b>  | <b>2,2</b>  | <b>4,6</b>  | <b>20,2</b>                          | <b>5,0**</b>                     |                  |
| <b>Total des médecins</b>             | <b>2,2</b>  | <b>1,3</b>  | <b>4,9</b>  | <b>20,4</b>                          | <b>6,0**</b>                     |                  |
| Indice des prix                       | 1,0   | 1,6   | 1,9   |                                      |                                  |                  |

Lecture : les honoraires individuels des omnipraticiens ont augmenté, eu euros constants, de 2,3 % par an en moyenne entre 1997 et 2000, de 0,2 % en 2001 et de 5,4 % en 2002. Leur activité aurait diminué de 3,3 % par tête et leur tarifs, augmenté de 11,7 % en 2002.

\* Il s'agit des honoraires incluant les frais de déplacement et les dépassements mais aussi les débours et les honoraires rétrocedés.

\*\* la distinction entre l'évolution de l'activité et celle des tarifs n'a pas été réalisée en raison de changements de nomenclature survenus en 2002.

Champ : médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.

L'activité libérale des médecins porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger en 2001 et 2002 et des régimes du Port autonome de Bordeaux et des militaires entre 1997 et 2000.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS).

Tableau B. Les évolutions entre 2001 et 2002 de l'activité et des tarifs des omnipraticiens

| Activité par praticien (1) | Tarifs (2) | Honoraires* par praticien hors dépassements et frais de déplacement (1)+(2)~(3) | Frais de déplacement | Honoraires* par praticien avec frais de déplacement (5)~(6)+(7) | Activité par praticien (6) | Tarifs (7) |
|----------------------------|------------|---|----------------------|---|----------------------------|------------|
| -3,3                       | 11,7       | 8,1   | -26,9                | 6,4   | -2,8                       | 9,5        |

\* en euros courants.

Même source et même champ que dans le tableau précédent.

spécialités ont en 2002 au contraire assez fortement augmenté (encadré 3). En particulier, pour les omnipraticiens, la croissance limitée du revenu réel observée en 2001 (+0,4 %) s'inscrit dans une alternance entre années de forte et faible croissance annuelle. L'année 2002 marque ainsi le retour à une vive augmentation des honoraires (+5,4 %, en euros constants, cf. encadré 3) en raison notamment des revalorisations tarifaires intervenues au cours de l'année, à la fois pour les consultations et pour les visites<sup>4</sup>.

Enfin, le revenu réel des médecins relevant des quatre autres spécialités a connu en 2001 une croissance voisine de celle observée pour l'ensemble des spécialistes étudiés (+2,3 %). Elle s'est élevée, en euros constants, à 1,7 % pour les psychiatres (y compris les neuropsychiatres), 1,8 % pour les chirurgiens (dont les chirurgiens orthopédiques), 1,9 % pour les ORL et 2,3 % pour les ophtalmologues. Pour ces quatre spécialités, la crois-

sance en 2001 du revenu réel est restée relativement proche de celle observée en 2000, ce qui n'est sans doute pas étranger à la position « moyenne » de ces quatre spécialités dans les évolutions 2001.

Toutes les spécialités, à l'exception des pneumologues, ont en outre connu une croissance moyenne annuelle de leur revenu réel plus importante entre 1997 et 2001 que sur l'ensemble de la période allant de 1993 à 2001, l'écart entre les quatre et les huit dernières années atteignant globalement 1,1 point pour l'ensemble des médecins (graphique 1)<sup>5</sup>. Cet écart atteint même 2,3 points pour les gastro-entérologues, 1,8 point pour les chirurgiens et 1,7 point pour les ORL, ces derniers ayant vu leur revenu décroître, en euros constants, de 0,3 % par an entre 1993 et 2001. De même, les revenus réels des dermatologues ont diminué de 0,8 % par an entre ces deux dates, une amélioration étant intervenue en fin de période (+0,6 % sur 1997-2001). Les radiologues

ont au contraire, sur toute la période 1993-2001 comme sur les quatre dernières années, connu les taux de croissance de leur revenu réel les plus élevés de toutes les spécialités, qui ont atteint respectivement 3,8 % et 4,6 % par an.

### Activité et dépassements : deux facteurs de croissance du revenu de l'ensemble des médecins en 2001, auxquels s'ajoutent en 2002 l'évolution des tarifs

Différents éléments expliquent les évolutions des revenus libéraux des médecins en 2001 : leur activité globale, les effectifs, la tarification, les dépassements d'honoraires, les frais de déplacement et le montant des charges. Les contributions de ces éléments à la variation du revenu libéral des médecins varient en fonction de leur évolution propre (tableau 2) mais aussi de leur part dans le revenu moyen (tableau 3).

## T 03 contributions au taux de croissance du revenu courant moyen entre 2000 et 2001

|                                       | Activité par tête (1) | Tarif (2)   | Honoraires par tête hors dépassements et frais de déplacement (3)=(1)+(2) | Dépassements par tête (4) | Frais de déplacement par tête (5) | Honoraires par tête (6)=(3)+(4)+(5) | Débours et rétrocessions par tête (7) | Honoraires par tête nets de débours et rétrocessions (8)=(6)+(7) | Montant des charges par tête (9) | Taux de croissance du revenu courant par tête (10)=(8)+(9) |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------|---|---------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| <b>Omnipraticiens</b>                 | 2,2                   | 1,5         | 3,7   | 0,5                       | -0,6                              | 3,6                                 | -0,3                                  | 3,3  | -1,2                             | 2,1  |
| Anesthésistes                         | 3,3                   | 0,1         | 3,4   | 2,1                       | 0,0                               | 5,5                                 | -0,2                                  | 5,3  | -0,7                             | 4,6  |
| Cardiologues                          | 7,7                   | -0,6        | 7,0   | 0,5                       | 0,0                               | 7,5                                 | 0,0                                   | 7,6  | -3,1                             | 4,4  |
| Chirurgiens                           | 2,4                   | 0,1         | 2,6   | 5,1                       | 0,0                               | 7,6                                 | 0,2                                   | 7,8  | -4,4                             | 3,5  |
| Dermatologues                         | 5,9                   | 0,5         | 6,4   | 2,9                       | 0,0                               | 9,3                                 | -0,5                                  | 8,8  | -4,6                             | 4,3  |
| Gastro-entérologues                   | 4,3                   | -0,6        | 3,8   | 1,7                       | 0,0                               | 5,4                                 | -0,2                                  | 5,2  | -2,9                             | 2,4  |
| Gynécologues                          | 2,3                   | 0,1         | 2,5   | 3,8                       | 0,0                               | 6,3                                 | -0,1                                  | 6,2  | -4,7                             | 1,5  |
| Ophtalmologues                        | 5,5                   | 0,3         | 5,9   | 3,9                       | 0,0                               | 9,8                                 | -0,2                                  | 9,6  | -5,7                             | 3,9  |
| ORL                                   | 3,7                   | 0,2         | 3,9   | 2,6                       | 0,0                               | 6,4                                 | -0,1                                  | 6,3  | -2,8                             | 3,6  |
| Pédiatres                             | 5,5                   | 0,6         | 6,1   | 2,5                       | -0,1                              | 8,5                                 | -0,2                                  | 8,3  | -3,1                             | 5,2  |
| Pneumologues                          | 1,5                   | 0,1         | 1,7   | 0,9                       | 0,0                               | 2,5                                 | -0,7                                  | 1,9  | -1,9                             | 0,0  |
| Psychiatres                           | 5,1                   | -0,7        | 4,4   | 2,2                       | 0,0                               | 6,6                                 | -0,3                                  | 6,3  | -3,0                             | 3,3  |
| Radiologues                           | 7,6                   | -0,4        | 7,2   | 0,5                       | 0,0                               | 7,6                                 | -0,4                                  | 7,3  | -2,6                             | 4,7  |
| Rhumatologues                         | 2,2                   | 0,4         | 2,6   | 2,3                       | 0,0                               | 4,8                                 | -0,2                                  | 4,6  | -2,7                             | 1,9  |
| Stomatologues                         | 6,9                   | 0,1         | 7,0   | 6,2                       | 0,0                               | 13,2                                | -0,1                                  | 13,2   | -6,7                             | 6,5  |
| <b>Total des spécialistes étudiés</b> | <b>5,6</b>            | <b>-0,1</b> | <b>5,5</b>  | <b>2,4</b>                | <b>0,0</b>                        | <b>7,9</b>                          | <b>-0,2</b>                           | <b>7,7</b>   | <b>-3,7</b>                      | <b>4,0</b>   |
| <b>Total des médecins</b>             | <b>4,1</b>            | <b>0,6</b>  | <b>4,7</b>  | <b>1,5</b>                | <b>-0,2</b>                       | <b>6,0</b>                          | <b>-0,3</b>                           | <b>5,7</b>   | <b>-2,5</b>                      | <b>3,1</b>   |

Lecture : les contributions entre 2000 et 2001 au taux de croissance annuel du revenu des différents éléments le composant permettent de mettre en évidence ceux qui ont le plus joué dans la croissance du revenu. Pour ce faire, on compare la somme des taux de croissance annuels, entre 2000 et 2001, de chaque élément pondéré par sa part l'année précédente dans le revenu total obtenu sur toute la période.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger. Elle inclut les régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

4. La croissance en 2002 a été alimentée par les fortes revalorisations tarifaires du C et du V (qui sont passés de 17,53 à 20 € pour la consultation et de 16,77 à 30 € pour la visite d'un patient bénéficiant d'une majoration de maintien à domicile « MMD » et y compris les frais de déplacement). Les précédentes revalorisations du C dataient du 1<sup>er</sup> juillet 1994 (+5 %), du 1<sup>er</sup> mars 1995 (+4,8 %) et du 1<sup>er</sup> avril 1998 (+4,5 %) ; elles ont également contribué à expliquer les fortes variations de revenus des omnipraticiens ces années-là.

5. Le graphique 1 fait apparaître les taux de croissance annuels moyens des revenus réels des médecins sur les périodes de 1993 à 2001 et de 1997 à 2001. Ces taux sont calculés de façon à corriger l'effet du changement de champ survenu en 2000.

L'indicateur retraçant l'activité par praticien a crû en volume de 2,3 % en 2001 pour l'ensemble des médecins, et a donc été globalement favorable à la progression de leurs revenus. Cette augmentation d'activité est proche de celle ob-

servée entre 1997 et 2000 (cf. tableau 5) et nettement plus vive qu'entre 1993 et 1997 (+0,6 % par an en moyenne). Comme le nombre de médecins libéraux, après être resté pratiquement stable entre 1997 et 2000, n'a augmenté que de

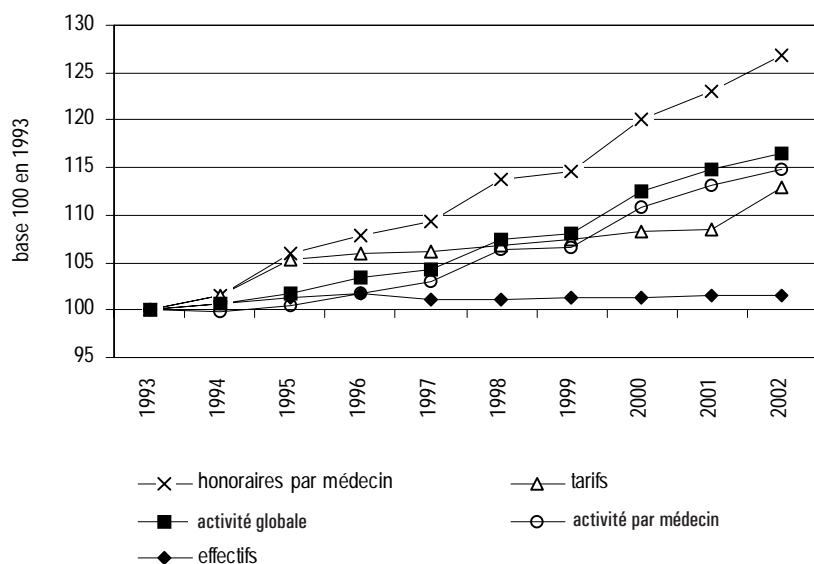
0,2 % en 2001 avec un retour à la stabilité en 2002, l'activité globale par praticien a crû dans des proportions semblables (graphique 2).

La hausse des tarifs conventionnés s'est élevée en 2001 à 0,3 % contre 0,7 % par an entre 1997 et 2000, soit un niveau inférieur à celui de l'inflation<sup>6</sup>. Si l'on exclut les omnipraticiens qui ont bénéficié de majorations pour les visites à domicile (cf. *infra*), ces tarifs ne changent globalement pas entre 2000 et 2001 pour l'ensemble des spécialistes étudiés, sinon en raison d'effets de structure (encadré 2). L'année 2002 marque à cet égard une inflexion importante dans la mesure où les augmentations tarifaires intervenues pour les omnipraticiens, mais aussi pour les pédiatres, les psychiatres, les gynécologues et les anesthésistes ont induit une hausse sensible des honoraires, estimée en moyenne à 4,9 %, en termes réels (encadré 3). Les dépassements tarifaires dont le montant moyen par tête a augmenté en 2001 de 8,8 % contre 4,6 % par an entre 1997 et 2000 (et +20,4 % en 2002), ont quant à eux sensiblement contribué à la hausse du revenu moyen des médecins. Ainsi, le poids des dépassements dans les honoraires est pour l'ensemble des médecins passé de 8,4 % en 1997 à 9,3 % en 2001 (tableau 4), et atteindrait 10,4 % en 2002. Les honoraires nets moyens par médecin ont donc augmenté en 2001 de 1,3 %, en termes réels, et de 2,2 % par an en moyenne sur la période 1997-2000.

Les charges par praticien ont quant à elles crû, en termes réels, de 1,1 % en 2001, et de 2,4 % par an entre 1997 et 2000. Entre 2000 et 2001, leur poids par rapport aux honoraires encaissés par les médecins est cependant resté stable, aux environs de 48,5 %, soit légèrement plus qu'en 1997 (48,3 %). Le pouvoir d'achat du revenu libéral des médecins, net de charges, a donc au final augmenté d'environ 1,5 % en 2001 et de 1,9 % en moyenne par an sur la période 1997-2000 (graphique 3).

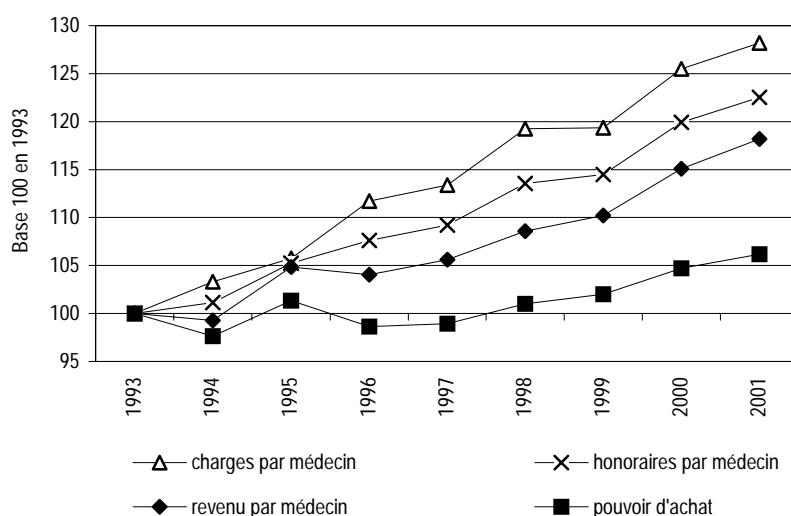
6. Cf. CNAMTS, *Point de Conjoncture*, n°16-17, 2003, pour une analyse des tarifs depuis 1980.

## G.02 ensemble des médecins : évolution des honoraires et de ses composantes



Remarque : on a corrigé l'effet sur ces évolutions temporelles de l'intégration en 2000 des régimes du port autonome de Bordeaux et des militaires dans le champ.  
Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.  
Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

## G.03 évolution du revenu et de ses composantes pour l'ensemble des médecins



Remarques : on a corrigé l'effet sur ces évolutions temporelles de l'intégration en 2000 des régimes du port autonome de Bordeaux et des militaires dans le champ.  
Les niveaux de charges et donc de revenus ont été corrigés en 1998 et 1999 de l'effet de calendrier sur la CSG (encadré 2).  
Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.  
Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).



**L'augmentation de l'activité  
a sensiblement contribué  
à l'accroissement du revenu  
des radiologues, des cardiologues  
et des stomatologues**

La croissance, en 2001, du volume d'activité a fortement joué sur la croissance du revenu libéral de quelques spécialités. Les radiologues, les cardiologues et les stomatologues ont ainsi connu des augmentations d'activité par praticien de 3,2 %, 4 % et 4,9 %, contre 2,3 % pour l'ensemble des médecins (tableau 2). En revanche, les pneumologues, les omnipraticiens, les rhumatologues et les gynécologues ont connu une activité peu soutenue en 2001, en progression d'environ 0,7 % à 1,4 % seulement cette année-là. Seuls les omnipraticiens, les pédiatres, les dermatologues et les psychiatres ont exercé une activité moindre en 2002 qu'en 2001 (entre -3,3 % pour les omnipraticiens et +1,6 % pour les psychiatres). L'activité des omnipraticiens a même reculé en 2002, ce qui s'expliquerait en partie par la baisse du nombre de leurs visites (-13 %), consécutive à la création des majorations de déplacement pour visites médicalement justifiées.

**Des effectifs globalement stables  
mais avec d'importantes disparités  
entre les spécialités**

Après être resté quasiment stable depuis 1997, le nombre de médecins ayant perçu des honoraires a augmenté de 0,2 % au cours de l'année 2001, et serait de nouveau stable en 2002. Cependant, la situation apparaît très variable selon les spécialités. Ainsi, le nombre de gynécologues, de pédiatres et surtout de stomatologues a nettement diminué en 2001, entre -0,5 % et -1,7 %. Cette diminution semble se poursuivre en 2002 pour ces trois spécialités mais aussi pour les rhumatologues, les gastro-entérologues et les anesthésistes. Cependant, cette diminution était encore plus marquée entre 1997 et 2000 pour les gynécologues, les pédiatres et les stomatologues, atteignant -2,6 % par an en moyenne pour ces derniers (tableau 5). Le recul des effectifs libéraux observé entre 1997 et 2000 pour ces trois spécialités ne leur a toutefois pas permis de connaître des hausses d'honoraires par

**T  
•04**

évolution du poids des dépassements et des charges dans les honoraires

|                                       | Poids des dépassements |             | Poids des charges |             |
|---------------------------------------|------------------------|-------------|-------------------|-------------|
|                                       | 1997                   | 2001        | 1997              | 2001        |
| <b>Omnipraticiens</b>                 | <b>5,8</b>             | <b>5,7</b>  | <b>46,1</b>       | <b>46,6</b> |
| Anesthésistes                         | 6,7                    | 9,6         | 35,3              | 36,0        |
| Cardiologues                          | 4,0                    | 3,7         | 47,8              | 48,0        |
| Chirurgiens                           | 17,5                   | 22,6        | 44,8              | 46,6        |
| Dermatologues                         | 14,8                   | 16,0        | 50,2              | 52,2        |
| Gastro-entérologues                   | 5,9                    | 7,6         | 49,8              | 50,0        |
| Gynécologues                          | 18,9                   | 21,7        | 49,3              | 51,7        |
| Ophthalmologues                       | 15,5                   | 18,4        | 47,2              | 48,9        |
| ORL                                   | 14,8                   | 16,9        | 49,2              | 51,1        |
| Pédiatres                             | 12,0                   | 13,5        | 48,1              | 48,9        |
| Pneumologues                          | 3,2                    | 3,8         | 51,8              | 52,8        |
| Psychiatres                           | 7,9                    | 9,5         | 44,6              | 46,5        |
| Radiologues                           | 1,7                    | 1,9         | 61,0              | 57,4        |
| Rhumatologues                         | 13,1                   | 14,5        | 50,7              | 52,5        |
| Stomatologues                         | 39,2                   | 39,5        | 54,8              | 56,3        |
| <b>Total des spécialistes étudiés</b> | <b>10,4</b>            | <b>11,9</b> | <b>50,2</b>       | <b>50,4</b> |
| <b>Total des médecins</b>             | <b>8,4</b>             | <b>9,3</b>  | <b>48,3</b>       | <b>48,5</b> |

en %

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine.  
Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

tête supérieures à la moyenne pendant cette période.

Ces évolutions résultent d'une part du resserrement du *numerus clausus* mis en place à l'entrée des études médicales depuis 1971, d'autre part des choix des modes d'exercice – libéral ou salarié – des médecins et enfin, de l'augmentation du flux de départs en retraite. En particulier, la mesure d'incitation à la cessation d'activité (MICA), modifiée au second semestre 1996 a induit, en 1997, 40 % des départs enregistrés par la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Cette mesure semble avoir été particulièrement prisée par les stomatologues et par les pédiatres dont le nombre a fortement diminué en 1997 et 1998. En 2001, elle a encore concerné 317 médecins dont 169 spécialistes.

En revanche, les effectifs des ophtalmologues, des chirurgiens, des cardiologues et des radiologues ont été en augmentation en 2001 : de 0,4 % pour les ophtalmologues à 1,4 % pour les radiologues. À l'exception des ophtalmologues qui avaient vu leurs effectifs diminuer entre 1997 et 2000, l'année 2001 s'inscrit dans la continuité. Il en est de même pour l'année 2002 pour les ophtalmologues, les cardiologues et les radiologues dont les effectifs ont continué à croître de respectivement +0,3 %, +0,7 % et +1,2 %. La

hausse des effectifs des ophtalmologues, des chirurgiens, des cardiologues et des radiologues n'a pas empêché leur revenu moyen par praticien d'augmenter en 2001 à un rythme supérieur à celui observé sur l'ensemble des médecins. Les hauts niveaux de revenus des radiologues (180 600 €) et des chirurgiens (97 800 €) exerçant en libéral ont à cet égard probablement joué dans les décisions des spécialistes concernés de se tourner vers ce mode d'exercice<sup>7</sup>.

**Des modifications de tarifs  
qui ont surtout joué  
en faveur des omnipraticiens**

L'évolution tarifaire a été en 2001 surtout favorable aux omnipraticiens (+0,8 %). En effet, ces derniers bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000 de la mesure de Majoration de maintien à domicile (MMD) pour les visites de patients de 75 ans et plus. Le montant de cette majoration s'élève à 9,15 € et concernait en 2001 environ 19,2 % des visites des omnipraticiens, selon une estimation de la CNAMTS, contre moins de 10 % en 2000. Ce sont également les omnipraticiens qui ont bénéficié des revalorisations tarifaires les plus importantes entre 1997 et 2000 (+1,5 % par an en moyenne, cf. tableau 5). En effet, le 1<sup>er</sup> avril 1998, le prix de leurs consultations est passé de 16,8 à 17,5 €, auquel s'est rajouté en

7. Cf. DURET M. et NICOLAS G., « Rapport sur l'adéquation entre les besoins hospitaliers et les effectifs en anesthésie – réanimation, gynécologie – obstétrique, psychiatrie et radiologie ».

## Les honoraires, les charges et les revenus des médecins dans les régions, en 2001

Les revenus libéraux des omnipraticiens diffèrent selon les régions dans lesquelles ils exercent leur activité<sup>1</sup>. Ainsi, c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (regroupées faute d'effectifs suffisants), en Rhône-Alpes et en Île-de-France, régions très urbanisées, que le revenu moyen par omnipraticien est le plus faible. Il est en 2001 respectivement de 45 800, 47 400 et 49 200 € (tableau).

À l'inverse, dans le Centre, la Normandie, la Lorraine, la Champagne-Ardenne et le Nord-Pas-de-Calais, les omnipraticiens perçoivent en moyenne des revenus élevés, allant de 59 600 € dans le Centre à 70 500 € dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les honoraires perçus par praticien expliquent en partie ces écarts, qui s'élèvent à près de 25 000 € entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et le Nord-Pas-de-Calais. Les charges supportées par les omnipraticiens accentuent l'effet plus ou moins favorable des honoraires sur les revenus, en raison notamment de la présence de frais fixes comme le loyer par exemple<sup>2</sup>. En effet, c'est en Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France que le poids des charges des omnipraticiens est le plus fort, entre 48,2 % et 49,4 %, la moyenne nationale étant à 46,6 %.

Le loyer est l'un des facteurs explicatifs majeurs de l'importance de ces charges, surtout dans les deux dernières régions citées. En effet, leur montant moyen par praticien s'élève, en 2001, à 6 800 € en Île-de-France (soit 6,4 % de leurs honoraires nets) et 5 300 € en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (soit 5,1 % des honoraires), alors qu'en France il est de 4 600 € (4,3 % des honoraires). Les cotisations sociales supportées par les omnipraticiens sont aussi particulièrement fortes en Île-de-France. Elles représentent plus de 15 % de leurs honoraires nets contre 13 % sur la France entière. Ceci pourrait s'expliquer par des revenus moins importants ainsi que par une plus faible présence dans cette région des omnipraticiens en secteur 1 sans dépassement (66,5 % en 2001 contre 85,1 % sur l'ensemble de la France). En effet, les médecins pratiquant leur activité en secteur 1 ont une partie de leurs cotisations sociales personnelles qui est prise en charge par la Sécurité sociale. En revanche, les frais de transport sont un poste de charges plutôt moins lourd en Île-de-France. Les omnipraticiens ont des charges pour frais de transport également moins élevés en Alsace (4,6 % des honoraires), au contraire des quatre régions suivantes : Midi-Pyrénées, Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine (environ 6,5 % des honoraires).

À l'inverse, les omnipraticiens supportent des charges relativement peu élevées dans le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et la Picardie, leur poids dans les honoraires y étant respectivement de 41,1 %, 44,4 % et 44,7 %.

Les loyers expliquent également en partie les écarts constatés à la moyenne française, pour la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. En effet, dans ces régions ainsi qu'en Auvergne, la part des loyers dans les honoraires nets est de 3 % au maximum. Dans le Nord-Pas-de-Calais, leur montant moyen par omnipraticien est, en 2001, de 2 900 €, soit moins de la moitié de celui observé en Île-de-France. Le poids des loyers dans les honoraires est égal en Île-de-France à 2,8 fois celui dans le Nord-Pas-de-Calais. Les cotisations sociales personnelles, décroissantes avec le revenu, sont également assez faibles dans cette région, comme en Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Limousin et Aquitaine avec une part dans les honoraires voisine de 12 %, les omnipraticiens étant plus nombreux dans ces régions à exercer leur activité en secteur 1 que dans le reste de la France (plus de 90 % d'entre eux). Les salaires bruts versés par les omnipraticiens à leurs employés ne représentent dans le Nord-Pas-de-Calais que 4 % de leurs honoraires alors que dans le Centre, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, cette proportion est supérieure à 6 %. Enfin, si les loyers, les cotisations sociales et les salaires bruts ont largement contribué à la faiblesse des charges supportées par les omnipraticiens en Nord-Pas-de-Calais, ce n'est pas le cas des impôts qui sont, dans cette région et en Alsace, plutôt élevés : 6,1 % de leurs honoraires contre 5,5 % sur la France, sans doute à cause de la progressivité de ces derniers en fonction des recettes des médecins.

Ces constats régionaux sur les revenus sont sensiblement les mêmes pour l'ensemble des spécialités étudiées que pour les omnipraticiens, à l'exception de la Picardie, dont le poids des charges, faible pour les omnipraticiens, est supérieur à la moyenne française pour les spécialistes. Les résultats obtenus ne seraient pas globalement modifiés si on prenait en compte la structure par spécialité de chacune des régions. Les revenus des spécialistes seraient même encore moins élevés en Île-de-France par rapport aux autres régions, à composition identique par spécialité, les spécialités à revenus élevés y étant sur-représentées.

Montants régionaux par praticien des honoraires et des revenus des médecins et le poids de leur charges, détaillé par poste, en 2001

|                      | OMNIPRATICIENS  |  |             |   |            |                    |                      |             |             |                      | ENSEMBLE DES SPÉCIALISTES ÉTUDIÉS                                   |  |             |   |                      |            |             |             |               |                      |
|----------------------|---|--|-------------|---|------------|--------------------|----------------------|-------------|-------------|----------------------|---|--|-------------|---|----------------------|------------|-------------|-------------|---------------|----------------------|
|                      | Montant par tête d'honoraires nets de débours et rétrocessions en € | Poids des dépassements en % des honoraires |             | Poids des charges et de ses composantes (en % des honoraires) |            |                    |                      |             |             | Revenu par tête en € | Montant par tête d'honoraires nets de débours et rétrocessions en € | Poids des dépassements en % des honoraires |             | Poids des charges et de ses composantes (en % des honoraires) |                      |            |             |             |               | Revenu par tête en € |
|                      |   | Frais des déplacements en % des honoraires | Poids total | Salaires bruts  | Loyer      | Frais de transport | Cotisations sociales | Autres      | Poids total |                      |   | Salaires bruts                             | Loyer       | Frais de transport  | Cotisations sociales | Autres     |             |             |               |                      |
| Île-de-France        | 97 302  | 15,4                                       | 3,9         | 49,4  | 4,5        | 6,4                | 4,7                  | 15,1        | 18,8        | 49 220               | 160 873   | 24,1                                       | 51,9        | 7,9   | 6,8                  | 2,7        | 13,2        | 21,4        | 77 307        |                      |
| Champagne-Ardenne    | 115 467   | 2,7  | 4,4         | 46,2  | 6,2        | 3,5                | 5,5                  | 12,8        | 18,1        | 62 176               | 206 191   | 7,3  | 48,5        | 10,3  | 4,8                  | 2,0        | 9,8         | 21,7        | 106 090       |                      |
| Picardie             | 118 537   | 3,2  | 5,2         | 44,7  | 5,3        | 3,0                | 5,6                  | 12,5        | 18,4        | 65 520               | 194 063   | 7,2  | 51,3        | 9,6   | 5,3                  | 2,4        | 10,5        | 23,5        | 94 478        |                      |
| Haute-Normandie      | 111 616   | 3,1  | 3,3         | 45,9  | 6,2        | 4,0                | 4,9                  | 12,4        | 18,4        | 60 416               | 197 923   | 6,6  | 46,9        | 9,1   | 4,4                  | 2,3        | 11,3        | 19,8        | 105 027       |                      |
| Centre               | 112 243   | 4,2  | 4,1         | 46,9  | 6,0        | 3,5                | 5,1                  | 12,9        | 19,3        | 59 613               | 196 339   | 7,6  | 50,4        | 10,8  | 4,6                  | 2,1        | 9,9         | 23,1        | 97 357        |                      |
| Basse-Normandie      | 109 351   | 2,8  | 4,0         | 45,0  | 5,5        | 3,2                | 5,6                  | 13,0        | 17,7        | 60 116               | 183 406   | 5,7  | 47,1        | 9,7   | 4,2                  | 2,2        | 9,8         | 21,3        | 96 968        |                      |
| Bourgogne            | 105 686   | 4,3  | 4,9         | 46,4  | 5,5        | 3,3                | 5,4                  | 13,2        | 19,0        | 56 649               | 195 929   | 8,8  | 48,6        | 9,4   | 5,0                  | 2,3        | 9,9         | 22,0        | 100 612       |                      |
| Nord-Pas-de-Calais   | 119 841   | 2,4  | 6,0         | 41,1  | 4,0        | 2,4                | 5,0                  | 12,2        | 17,6        | 70 537               | 217 318   | 7,8  | 47,0        | 8,8   | 3,8                  | 2,1        | 10,0        | 22,2        | 115 287       |                      |
| Lorraine             | 109 624   | 2,0  | 4,3         | 44,4  | 4,6        | 3,9                | 5,4                  | 12,5        | 18,0        | 60 975               | 189 109   | 5,1  | 48,6        | 10,0  | 5,9                  | 2,3        | 8,7         | 21,7        | 97 130        |                      |
| Alsace               | 107 341   | 5,1  | 4,1         | 46,1  | 4,7        | 4,6                | 4,6                  | 12,8        | 19,4        | 57 853               | 178 522   | 14,3                                       | 51,0        | 9,8   | 4,8                  | 2,3        | 10,1        | 24,0        | 87 473        |                      |
| Franche-Comté        | 101 475   | 2,4  | 4,4         | 45,1  | 4,8        | 3,5                | 5,2                  | 12,5        | 19,1        | 55 675               | 166 794   | 6,4  | 49,9        | 10,1  | 4,6                  | 2,2        | 10,3        | 22,8        | 83 511        |                      |
| Pays-de-Loire        | 104 439   | 3,6  | 3,1         | 45,9  | 6,2        | 3,7                | 4,8                  | 12,8        | 18,5        | 56 455               | 188 847   | 4,7  | 51,3        | 11,2  | 5,0                  | 2,1        | 10,0        | 23,0        | 91 931        |                      |
| Bretagne             | 102 490   | 2,4  | 3,8         | 45,5  | 5,7        | 3,7                | 5,1                  | 12,1        | 18,9        | 55 869               | 176 508   | 2,3  | 47,5        | 9,6   | 5,2                  | 2,3        | 9,6         | 20,7        | 92 688        |                      |
| Poitou-Charentes     | 106 286   | 2,5  | 5,0         | 47,0  | 6,7        | 3,3                | 6,5                  | 13,2        | 17,4        | 56 294               | 177 680   | 4,8  | 52,3        | 11,2  | 4,3                  | 2,3        | 10,4        | 24,1        | 84 720        |                      |
| Aquitaine            | 98 863  | 3,3  | 5,5         | 46,4  | 5,1        | 3,7                | 6,6                  | 12,2        | 18,8        | 52 968               | 170 505   | 7,7  | 50,8        | 10,1  | 4,6                  | 2,6        | 9,9         | 23,6        | 83 805        |                      |
| Midi-Pyrénées        | 98 190  | 1,9  | 5,7         | 45,7  | 5,1        | 3,8                | 6,3                  | 11,6        | 19,0        | 53 298               | 168 298   | 3,9  | 47,7        | 10,2  | 4,8                  | 2,2        | 8,0         | 22,5        | 87 987        |                      |
| Limousin             | 99 009  | 1,7  | 8,4         | 45,3  | 5,3        | 3,2                | 6,5                  | 12,1        | 18,3        | 54 172               | 176 742   | 5,2  | 46,4        | 9,5   | 5,0                  | 2,0        | 9,3         | 20,7        | 94 688        |                      |
| Rhône-Alpes          | 91 562  | 8,0  | 2,9         | 48,2  | 4,7        | 4,8                | 4,9                  | 13,7        | 20,0        | 47 443               | 178 576   | 15,7                                       | 51,0        | 8,8   | 4,8                  | 2,4        | 11,0        | 24,1        | 87 436        |                      |
| Auvergne             | 98 471  | 2,8  | 6,0         | 45,8  | 5,9        | 2,7                | 5,5                  | 12,8        | 18,9        | 53 365               | 177 180   | 6,0  | 47,6        | 9,3   | 4,0                  | 2,2        | 9,9         | 22,2        | 92 835        |                      |
| Languedoc-Roussillon | 95 426  | 2,8  | 5,6         | 46,1  | 4,6        | 4,0                | 5,8                  | 11,9        | 19,8        | 51 477               | 179 309   | 6,3  | 48,4        | 9,5   | 5,0                  | 2,5        | 8,9         | 22,6        | 92 472        |                      |
| PACA et Corse        | 89 753  | 6,2  | 5,1         | 48,9  | 4,6        | 5,1                | 5,8                  | 13,0        | 20,5        | 45 820               | 163 092   | 9,6  | 52,9        | 9,3   | 5,6                  | 3,0        | 10,4        | 24,7        | 76 811        |                      |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  | <b>101 720</b>  | <b>5,7</b>                                 | <b>4,5</b>  | <b>46,6</b>   | <b>5,0</b> | <b>4,3</b>         | <b>5,3</b>           | <b>13,0</b> | <b>18,9</b> | <b>54 367</b>        | <b>175 628</b>  | <b>11,9</b>                                | <b>50,4</b> | <b>9,2</b>  | <b>5,3</b>           | <b>2,5</b> | <b>10,7</b> | <b>22,7</b> | <b>87 010</b> |                      |

Lecture : En Île-de-France, les omnipraticiens percevaient en moyenne, en 2001, 97 302 € d'honoraires par praticien et 49 220 € de revenus. Le poids de leurs charges s'élevait à 49,4 % de leurs honoraires. Sa composition se retrouve dans les 6 colonnes suivantes. Par exemple, les omnipraticiens versent des salaires bruts à leurs employés qui en moyenne représentent 4,5 % de leurs honoraires, en Île-de-France.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger. Elle inclut les régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

2000 la MMD. Cette évolution s'est amplifiée en 2002 avec une hausse du tarif des consultations à 18,5 € en février et à 20 € en juillet. Le prix des visites a également été relevé à 20 € en juillet 2002, auquel s'ajoutent les révisions de différentes majorations (cf. encadré 3).

A *contrario*, les radiologues, les gastro-entérologues, les cardiologues et les psychiatres ont connu en 2001 une diminution de leurs tarifs moyens, respectivement de -0,2 % pour les premiers et de -0,3 % et -0,4 % pour les autres. La révision à la baisse du prix des actes de radiologie pratiqués par les gastro-entérologues (lettre-clé Z1 – gastro-entérologie) et des actes d'échographie des spécialistes (lettre-clé KE), survenue au début de décembre 2000, explique cette diminution des tarifs moyens de ces deux spécialités en 2001.

Par ailleurs, le prix des consultations spécialisées des cardiologues (CSC) est passé, en août 2000, de 48,8 à 45,7 €, ce qui s'est traduit par une diminution globale de leurs tarifs en moyenne annuelle 2000 mais aussi 2001. L'augmentation apparente du prix des consultations des cardiologues entre 1997 et 2000 est pour partie le reflet d'un changement de no-

menclature, survenu en février 1997. Celui-ci a conduit à comptabiliser dans une nouvelle catégorie (consultation spécialisée de cardiologie – CSC) un acte autrefois classé comme technique (le phonomécano-gramme) et qui était associé à une consultation spécialisée (CS), moins onéreuse que la CSC. Pour les radiologues, le remaniement de la nomenclature de radiologie intervenue fin 1996 a eu le même type d'impact. Sur le plan économique, la hausse des honoraires des radiologues en 1997 est donc pour partie liée à un effet prix (hausse des coefficients et donc des tarifs), même si la méthodologie adoptée dans cette étude conduirait à la traiter comme un effet volume, l'indice des tarifs ne prenant en compte que les évolutions des lettres-clés<sup>8</sup>, et non celles des coefficients associés (encadré 2). Ainsi, entre 1997 et 2000, la décomposition entre les évolutions tarifaires et celles de l'activité est difficile pour ces deux spécialités.

Les psychiatres ont, quant à eux, vu le prix moyen de leurs consultations diminuer, en raison d'un recul de la part de leurs consultations spécialisées en psychiatrie au profit des consultations simples (C), moins coûteuses (34,3 contre

17,5 €). Cette diminution fait suite, pour les psychiatres, à une période de croissance de leurs tarifs : 0,7 % par an en moyenne, entre 1997 et 2000. En neuropsychiatrie, les thérapies chimiques intensives sont reconnues depuis 1998 comme des consultations, sortant ainsi de la catégorie des actes techniques, ce qui avait contribué aux revalorisations tarifaires observées sur la période 1997-2000.

### *Les dépassements d'honoraires ont joué un rôle significatif sur la croissance du revenu des gynécologues, des ophtalmologues, des chirurgiens et des stomatologues*

Au-delà des hausses de tarifs, les dépassements d'honoraires ont sensiblement contribué à l'augmentation du revenu de quatre spécialités en 2001 : les gynécologues, les ophtalmologues, les chirurgiens et les stomatologues (tableau 3). Cette forte contribution des dépassements s'explique d'une part par leur poids important dans les honoraires de ces spécialités (environ quatre fois plus que la moyenne des médecins pour les stomatologues et plus du double pour les chirurgiens, les gynécologues et les

**T 05** évolution moyenne annuelle entre 1997 et 2000 des éléments entrant dans le calcul du revenu libéral moyen des médecins

|                                       | en % moyen annuel |                   |            |   |   |                                    |   |  |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------|---|---|------------------------------------|---|--|
|                                       | Effectif          | Activité par tête | Tarif      | Montant moyen des dépassements par tête | Honoraires nets des débours et rétrocessions par tête | Montant moyen des charges par tête | Taux de croissance du revenu courant par tête | Taux de croissance du revenu réel par tête |
| <b>Omnipraticiens</b>                 | <b>0,2</b>        | <b>2,1</b>        | <b>1,5</b> | <b>1,7</b>                              | <b>3,2</b>  | <b>3,7</b>                         | <b>2,8</b>                                    | <b>1,8</b>                                 |
| Anesthésistes                         | 0,1               | 2,4               | 0,0        | 12,7                                    | 3,1   | 4,5                                | 2,4   | 1,4  |
| Cardiologues                          | 0,7               | 3,7*              |            | 0,8                                     | 3,9   | 4,1                                | 3,6   | 2,6  |
| Chirurgiens                           | 0,8               | 0,6               | 0,0        | 8,2                                     | 2,1   | 3,2                                | 1,2   | 0,3  |
| Dermatologues                         | 0,5               | 2,1               | 0,0        | 3,7                                     | 2,3   | 3,7                                | 0,9   | -0,1                                       |
| Gastro-entérologues                   | 0,8               | 1,7               | -0,1       | 7,6                                     | 2,1   | 2,1                                | 2,1   | 1,1  |
| Gynécologues                          | -0,7              | 2,0               | 0,1        | 5,8                                     | 2,9   | 4,1                                | 1,8   | 0,8  |
| Ophtalmologues                        | -0,4              | 2,9               | 0,0        | 7,4                                     | 3,6   | 4,4                                | 2,8   | 1,8  |
| ORL                                   | -0,3              | 1,8               | 0,0        | 5,7                                     | 2,4   | 3,8                                | 1,0   | 0,0  |
| Pédiatres                             | -1,7              | 2,8               | 0,0        | 5,5                                     | 2,9   | 3,8                                | 2,0   | 1,1  |
| Pneumologues                          | 0,4               | 2,2               | 0,0        | 4,2                                     | 2,4   | 2,7                                | 2,0   | 1,0  |
| Psychiatres                           | -0,4              | 1,4               | 0,7        | 5,9                                     | 2,5   | 3,9                                | 1,3   | 0,3  |
| Radiologues                           | 1,3               | 3,6*              |            | 6,5                                     | 3,3   | 1,7                                | 5,9   | 4,9  |
| Rhumatologues                         | -0,6              | 2,3               | 0,0        | 4,3                                     | 2,5   | 3,6                                | 1,4   | 0,4  |
| Stomatologues                         | -2,6              | 1,5               | 0,1        | 1,5                                     | 1,6   | 2,7                                | 0,3   | -0,7                                       |
| <b>Total des spécialistes étudiés</b> | <b>0,0</b>        | <b>2,8</b>        | <b>0,1</b> | <b>5,8</b>                              | <b>3,2</b>  | <b>3,4</b>                         | <b>3,0</b>                                    | <b>2,0</b>                                 |
| <b>Total des médecins</b>             | <b>0,1</b>        | <b>2,5</b>        | <b>0,7</b> | <b>4,6</b>                              | <b>3,2</b>  | <b>3,4</b>                         | <b>2,9</b>                                    | <b>1,9</b>                                 |

Lecture : voir tableau 2.

\* La décomposition entre tarif et volume d'activité n'a pas été effectuée pour les cardiologues et les radiologues en raison de modifications de nomenclatures en début de période.

Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année, en France métropolitaine. Leur activité libérale porte sur l'ensemble des régimes à l'exception de la Caisse des français à l'étranger. Elle inclut les régimes des militaires et du Port autonome de Bordeaux.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

8. Suite à la forte augmentation des dépenses de radiologie observée en 1997, le tarif de la lettre-clé Z1 qui avait été augmenté en 1994 et 1995 (de 1,58 € à 1,67 €), a été ramené à son niveau historique le plus bas (1,44 €). Enfin, fin février 1999, il a retrouvé une valeur proche de celle de 1995 (1,62 €).

ophtalmologues) et d'autre part, par une augmentation sensible de ce poids au cours de la période pour les trois dernières spécialités (tableaux 2 et 4). L'importance des dépassements dans les honoraires des chirurgiens a acquis près de 2 points de plus entre 2000 et 2001. Elle s'explique surtout par leur niveau élevé (43 € par acte ayant donné lieu à dépassement, en 2001) qui est près de trois fois supérieur au niveau de dépassement moyen pratiqué par l'ensemble des médecins. C'est également le cas des stomatologues dont le niveau moyen de dépassements est en 2001 de 70 €. En revanche, les gynécologues et les ophtalmologues pratiquent un montant moyen de dépassements respectivement voisin ou inférieur de celui de l'ensemble des spécialistes (21 € en 2001). Pour ces deux spécialités, c'est l'augmentation du volume des actes donnant lieu à dépassement qui a surtout alimenté leur croissance. Signalons que d'autres spécialités ont connu en 2001 une forte hausse de leurs dépassements, sans que ces derniers, représentant une part faible de leurs honoraires, ne contribuent fortement à la progression de leurs revenus. Ainsi, les gastro-entérologues, les pneumologues, les psychiatres et les anesthésistes ont connu des hausses de leur montant moyen de dépassements par praticien allant de 12 % à 15 %. En 2002, les dépassements par praticien ont continué à augmenter rapidement avec une croissance estimée à plus de 20 % (contre +8,8 % en 2001), ce chiffre atteignant même 26 % pour les anesthésistes et plus de 30 % pour les pédiatres. Le poids des dépassements dans les

recettes de ces derniers est ainsi passé de 13,5 % en 2001 à 16,1 % en 2002.

### **Les frais de déplacement des omnipraticiens ont diminué en 2001**

Les frais moyens de déplacement effectués par les omnipraticiens ont diminué de près de 6 % en 2001, ce qui a joué à la baisse sur l'évolution de leur revenu (tableau 3). Ces frais s'ajoutent en effet aux honoraires sous la forme d'indemnités forfaitaires ou kilométriques de déplacement. Il s'agit de la seule spécialité pour laquelle ces frais ont eu un impact significatif en 2001. Cette évolution suit dans les mêmes proportions la diminution du nombre de visites observée chez les omnipraticiens en 2001. En 2002, ces frais diminuent une nouvelle fois de près de 27 %, en raison notamment de la suppression, en octobre 2002, des indemnités forfaitaires de déplacement des omnipraticiens et de la contraction du nombre des visites effectuées.

### **Une augmentation soutenue des charges constatée en 2001 pour cinq spécialités**

L'augmentation des charges a été, en 2001, particulièrement élevée pour les dermatologues, les gynécologues, les stomatologues, les chirurgiens et les ophtalmologues. Elle s'est en effet échelonnée de 4 % pour les dermatologues à 6 % pour les ophtalmologues, évolution sensiblement supérieure à l'augmentation moyenne observée pour l'ensemble des médecins (tableau 2). Les trois quarts des charges des médecins sont composées des

cotisations sociales personnelles, des frais de personnel, des loyers, des travaux, fournitures et services extérieurs, des frais de transport et des impôts et taxes sur l'activité (TVA, taxe professionnelle, taxes foncières, CSG, CRDS et autres).

Si les stomatologues ont vu la valeur de leurs charges croître à un rythme légèrement inférieur à celui constaté pour les chirurgiens ou les ophtalmologues, elles ont en revanche plus pesé sur la croissance de leur revenu moyen (tableau 3), en raison d'un poids plus élevé des charges dans leurs honoraires : 56,3 % pour les stomatologues contre 46,6 % pour les chirurgiens et 48,9 % pour les ophtalmologues (tableau 4). Le poids des charges est d'environ 52 % pour les deux autres spécialités.

Pour les gynécologues, l'augmentation des charges a été en 2001 plus forte que celle des honoraires (+4,5 % contre +3,1 %). C'est d'ailleurs cette spécialité qui a connu la plus forte augmentation de son taux de charges entre 1997 et 2001 (+2,4 points), suivi par la plupart des spécialités chirurgicales (ORL, chirurgiens, ophtalmologues et stomatologues), par les dermatologues et par les psychiatres. L'importance de la hausse du taux de charges pour certaines spécialités peut être rapprochée du coût plus élevé des primes d'assurance de responsabilité professionnelle. Ainsi, dans les déclarations fiscales des bénéficiaires non commerciaux 2035, le poste « travaux, fournitures et services extérieurs » comprenant entre autres ces primes d'assurance est passé par exemple, pour les gynécologues<sup>9</sup>, de 4,7 % des honoraires en 1997 à 5,3 % en 2001.

À l'opposé, les charges professionnelles ont eu un impact assez limité sur la croissance du revenu des anesthésistes et des omnipraticiens, leur montant moyen par praticien n'ayant crû en 2001 que d'environ 1,3 %. Les cotisations sociales personnelles des anesthésistes n'auraient entre autres que très faiblement progressé en 2001 alors que pour les omnipraticiens, la croissance modérée des charges serait plutôt due aux diminutions des dotations aux amortissements, des frais financiers et des frais de transport. Enfin, les radiologues se caractérisent par une augmentation de leurs charges bien plus faible que celle de leurs honoraires. C'est la seule spécialité dont le taux de charges a baissé et de manière nette entre 1997 et 2001. ●

#### **Pour en savoir plus**

CNAMTS, 2003, « Le secteur libéral des professions de santé en 2001 », Carnets Statistiques, n° 109.  
 CNAMTS, 2003, Point de Conjoncture, n°16-17, septembre.  
 AUDRIC S., 2002, « L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1993 et 2000 », Études et Résultats, n° 200, novembre.  
 AUDRIC S., 2001, « Les disparités de revenus et de charges des médecins libéraux », Études et Résultats, n° 146, novembre.  
 BORIES-MASKULOVA V., LE GUEN C. et GARRY F., 2003, « Le secteur libéral des professions de santé en 2002 : résultats provisoires », Point Stat, n° 38, CNAMTS.  
 BREUIL-GENIER P., 2003, « Honoraires et revenus des professions de santé en milieu rural ou urbain », Études et Résultats, n° 254, août.  
 DURET M. et NICOLAS G., 1998, « rapport sur l'adéquation entre les besoins hospitaliers et les effectifs en anesthésie - réanimation, gynécologie - obstétrique, psychiatrie et radiologie », février.  
 Site internet de la CNAMTS : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

9. Il s'agit à la fois des gynécologues médicaux et obstétriciens.